

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Votation fédérale du 4 mars 2018 – NON à l'initiative « No Billag »

Le Conseil d'Etat s'oppose à l'appauvrissement de la pluralité des médias et à l'affaiblissement du service public

A l'heure où les médias connaissent une profonde mutation, la défense d'un service public de qualité et de proximité en matière d'information est nécessaire ; ce service public contribue à la pluralité des médias ainsi qu'à la cohésion du pays; il joue un rôle essentiel dans le reflet de l'actualité régionale et locale. Unanime, le Conseil d'Etat appelle à refuser l'initiative dite « No Billag ».

En visant la suppression de la redevance pour le financement des prestations définies par la Constitution en matière d'information, les initiants souhaitent ancrer le marché des médias sur les seules bases contractuelles et volontaires. La jugeant dangereuse, le Conseil d'Etat s'oppose fermement à cette approche. Par définition, le service public consiste à fournir des prestations nécessaires institutionnellement, culturellement et socialement, et non seulement en fonction d'une rentabilité escomptée. La Suisse, de par sa diversité et son organisation confédérale, ne peut éliminer ou affaiblir le service public qui traite et diffuse une information de qualité. Le système actuel et sa logique de redistribution assurent l'existence indispensable de contenus produits par les télévisions et les radios régionales et locales. Cette capillarité médiatique est une source nécessaire de proximité ; elle contribue à la cohésion nationale et sociale et permet à chacun de se forger une libre opinion en vue des différents scrutins. À cela s'ajoute le rôle que le service public actuel joue au titre de soutien aux activités culturelles et au sport en Suisse, clairement compromis par l'initiative.

A l'heure où la presse vit une profonde mutation, explorant de nouveaux modèles éditoriaux et technologiques pour assurer sa survie, il est dangereux de menacer la diversité médiatique suisse et de déstabiliser un service public qui a fait ses preuves dans ce domaine. De plus, en Suisse et à l'international, de grands groupes éditoriaux se sont consolidés ces dernières années, de même que sont apparus à l'échelle mondiale des géants de la diffusion d'information. Les impératifs d'un marché helvétique restreint et sa diversité linguistique doivent être défendus face à une

concurrence hors norme sur l'échelle cantonale ou régionale. De ce point de vue, la décision récente du Conseil fédéral d'affecter à partir de 2019 une partie du montant perçu au titre de la redevance au financement de l'ATS, ainsi que d'augmenter la part attribuée aux chaînes de radio et télévision régionales, est à saluer.

Le Conseil d'Etat suit de près l'évolution du monde médiatique. Ainsi qu'il l'a déjà annoncé, il examinera sur le plan cantonal, d'entente avec le Grand Conseil, les possibilités d'actions pour la préservation et la diversité des médias régionaux, auxquelles le système de la redevance est essentiel.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 novembre 2017

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat, 021 316 70 01 ; Vincent Grandjean, chancelier de l'État de Vaud, 021 316 40 42